

ANNEXE I

Note d'information: Plan d'intéressement destiné aux cadres dirigeants et aux membres du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Extraordinaire d'Actionnaires du 16 novembre 2016

1. CONTEXTE DU PLAN D'INTÉRESSEMENT

Dans le contexte de l'Offre contractuelle volontaire d'achat (ci-après « Offre contractuelle volontaire ») initiée par Inversiones y Servicios Publicitarios, SL, (ci-après « **ISP** ») sur Antevenio, S.A. (ci-après « **Antevenio** » ou la « **Société** ») sur le marché Alternext et conformément aux documents publiés par Euronext et Antevenio dans le contexte de l'information officielle de l'opération, ISP a proposé un plan d'intéressement destiné à certains Cadres et membres du Conseil d'administration considérés comme essentiels pour l'activité de la Société (ci-après « Plan d'intéressement »).

2. PLAN D'INTÉRESSEMENT DESTINÉ AUX CADRES ET AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Plan d'intéressement pour M. Joshua David Novick

Vu que (i) M. Joshua David Novick est un dirigeant essentiel d'Antevenio (CEO), disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour le bon déroulement de l'activité de la Société et (ii) que la mise en marche du plan d'activité de la Société est liée à la permanence de M. Joshua David Novick à la direction de la Société, ISP, en sa qualité d'initiateur de l'offre, d'acquéreur et d'actionnaire majoritaire, a décidé de proposer à M. Joshua David Novick, le 3 août 2016, un plan d'intéressement dont les conditions générales sont présentées dans un *Framework Agreement* (ci-après « **Fremework Agreement** »), et consistant en :

- (1) L'attribution à M. Joshua David Novick de soixante-quinze mil (75.000) actions gratuites, dans un délai maximum de quatre mois (4) à compter de la clôture de l'Offre contractuelle volontaire. Cette attribution est conditionnée à la permanence de M. Joshua David Novick dans la société, au moins jusqu'au 30 juin 2018 (ci-après « **Plan 2016** »).

- (2) La signature entre ISP et M. Joshua David Novick d'un contrat de liquidité sur les actions de référence (ci-après « **Liquidity Agreement** ») applicable (i) aux 63.333 actions de la Société pouvant résulter de l'exercice du Plan d'Options sur actions en provenance du *Stock Options Plan* (en anglais) adopté conformément à la résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2015 (ci-après « **Plan 2015** ») et (ii) aux 75.000 actions gratuites qui seront attribuées à M. Joshua David Novick en vertu du Plan 2016 (conformément aux dispositions de la présente note d'information Ce contrat de liquidité prendrait la forme d'une promesse d'achat consentie par ISP à M. Joshua David Novick, exerçable pendant une durée de deux (2) mois à compter de l'acquisition définitive par M. Joshua David Novick des actions Antevenio au titre du Plan 2015 et du Plan 2016.
- (3) La signature, entre Antevenio et M. Joshua David Novick, d'un contrat de non-concurrence (ci-après « **Non-compete Agreement** »), pour une durée de vingt-quatre (24 mois) à compter de la date de son licenciement o de la fin de ses fonctions chez Antevenio, avec une contrepartie de cinq-cents mil (500.000) euros ; et
- (4) La reconnaissance de la part d'Antevenio à l'égard de M. Joshua David Novick du droit à une indemnité pour licenciement abusif, équivalente au salaire et au bonus lui revenant, proportionnellement, jusqu'au 30 juin 2018, à condition que ledit licenciement ait lieu avant cette date.

En ce qui concerne le contrat de liquidité, et conformément aux dispositions du Framework Agreement, le prix de vente des titres applicable en cas d'exécution du contrat à la demande de M. Joshua David Novick, est calculé en fonction des paramètres suivants : (i) EBIT, (ii) marge brute et (iii) dette financière nette de la Société correspondant aux douze (12) mois précédents. En aucun cas, il n'existe de prix minimum garanti pour M. Joshua David Novick.

2.2. Plan d'Intéressement pour M. Pablo Pérez Garcia-Villoslada

Vu que (i) M. Pablo Pérez García-Villoslada est un dirigeant essentiel d'Antevenio (Directeur financier du Groupe et Directeur d'opérations), disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour le bon déroulement de l'activité de la Société, et (ii) que la mise en marche du plan d'activité de la Société est liée à la permanence de M. Pablo Pérez García-Villoslada à la direction de la Société, ISP, en sa qualité d'initiateur de l'offre, d'acquéreur et d'actionnaire majoritaire, décide de proposer à M. Pablo Pérez García-Villoslada, le 3 août 2016, un plan d'intéressement dont les conditions

sont présentées dans un *Framework Agreement* (ci-après « **Framework Agreement** »), et consistent en :

- (1) L'attribution à M. Pablo Pérez García-Villoslada de vingt-cinq mil (25.000) actions gratuites, dans un délai maximum de quatre mois (4) à compter de la clôture de l'Offre contractuelle volontaire. Cette attribution est conditionnée à la permanence de M. Pablo Pérez García-Villoslada dans la Société, au moins jusqu'au 30 juin 2019 (ci-après « **Plan 2016** »).
- (2) La signature entre ISP et M. Pablo Pérez García-Villoslada d'un contrat de liquidité sur les actions de référence (ci-après « **Liquidity Agreement** ») applicable (i) aux 63.333 actions de la Société pouvant résulter de l'exercice du Plan d'Options sur actions en provenance du *Stock Options Plan* (en anglais) adopté conformément à la résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2015 (ci-après « **Plan 2015** ») et (ii) aux 25.000 actions gratuites qui seront attribuées à M. Pablo Pérez García-Villoslada en vertu du Plan 2016 (conformément aux dispositions de la présente notice d'information). Ce contrat de liquidité prendrait la forme d'une promesse d'achat consentie par l'Initiateur à M. Pablo Pérez Garcia-Villoslada, exerçable pendant une durée de deux (2) mois à compter de l'acquisition définitive par M. Pablo Pérez Garcia-Villoslada des actions Antevenio au titre du Plan 2015 et du Plan 2016.
- (3) La signature, entre Antevenio et M. Pablo Pérez García-Villoslada, d'un contrat de non-concurrence (ci-après « **Non-compete Agreement** »), pour une durée de douze (12 mois) à compter de la date de son licenciement o de la fin de ses fonctions chez Antevenio, avec une contrepartie de deux-cent mil (200.000€) euros ; et
- (4) La reconnaissance de la part d'Antevenio à l'égard de M. Pablo Pérez García-Villoslada du droit à une indemnité pour licenciement abusif, équivalente au salaire et au bonus lui revenant, proportionnellement, jusqu'au 30 juin 2019, à condition que ledit licenciement ait lieu avant cette date. Cette indemnité n'entraîne pas le renoncement aux autres indemnités revenant de plein droit à M. Pablo Pérez García-Villoslada.

En ce qui concerne le contrat de liquidité, et conformément aux dispositions du Framework Agreement, le prix de vente des titres applicable en cas d'exécution du contrat à la demande de M. Pablo Pérez García-Villoslada, est calculé en fonction des paramètres suivants : (i) EBIT, (ii) marge brute et (iii) dette financière nette de la Société correspondant aux douze (12) mois précédents. En aucun cas, il n'existe de prix minimum garanti pour M. Pablo Pérez García-Villoslada.

2.3. Plan d'intéressement pour un Cadre dirigeant n'appartenant pas au Conseil d'administration d'Antevenio S.A.

Le 3 août 2016, dans le contexte des opérations susmentionnées, ISP a signé avec un Cadre de la Société n'appartenant pas au Conseil d'administration d'Antevenio (ci-après, le « **Cadre dirigeant** »), un Framework Agreement en vertu duquel ISP est tenu d'attribuer au Cadre dirigeant vingt-cinq mil (25.000) actions gratuites, dans un délai maximum de quatre mois (4) à compter de la clôture de l'Offre contractuelle volontaire. Cette distribution est conditionnée à la permanence du Cadre dirigeant dans la Société, au moins jusqu'au 30 juin 2019 (ci-après « **Plan 2016** »).

Par ailleurs, et conformément au *Framework Agreement*, comme dans le cas de M. Pablo Pérez García-Villoslada, ISP est tenu de signer avec le Cadre dirigeant (i) un contrat de liquidité sur les actions de référence et (ii) un contrat de non-concurrence (*non compete and non sollicitation*) pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de sa séparation ou de la fin de ses fonctions chez Antevenio, avec une contrepartie de deux-cent mil (200.000€) euros.

3. PLANS REFERENCIÉS SUR LA VALEREUR DES ACTIONS

3.1. Plan 2015

(Note: Ces informations sont présentées à titre informatif exclusivement et de façon volontaire, dans la mesure où ledit Plan a été adopté par l'Assemblée générale de la Société et exécuté par le Conseil d'administration.)

Le 16 décembre 2015, le Conseil d'administration de la Société a distribué à certains dirigeants de la Société un ensemble de 190.000 options sur actions (stock-options), avec un prix d'exercice de 2,59 euros (ci-après « **Plan 2015** »).

La période d'exercice des options sur actions stipulée par ledit plan est fixée entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018. En cas d'opération publique d'acquisition, la période d'acquisition peut être avancée au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de deux (2) ans.

Les bénéficiaires du Plan 2015 sont les principaux dirigeants d'Antevenio :

- M. Joshua David Novick (CEO), 63.333 *Stock-Options* ;
- M. Pablo Pérez García-Villoslada (CFO / COO), 63.334 *Stock-Options* ;
- Le Cadre dirigeant, 63.333 *Stock-Options*.

3.2. Plan 2016

Suite à l'Offre contractuelle volontaire et conformément aux termes des Framework Agreement conclus entre ISP et M. Joshua David Novick, M. Pablo Pérez García-Villoslada et le Cadre dirigeant respectivement, ISP s'engage à promouvoir la mise en marche, l'adoption et l'exécution du nouveau Plan de participation (le **Plan 2016**) pour les principaux dirigeants de la Société, à savoir, M. Joshua David Novick, M. Pablo Pérez García-Villoslada et le Cadre dirigeant.

Le Plan 2016, conformément au chapitre 2 de la présente notice d'information, prévoit l'attribution gratuite de (i) 75.000 actions au bénéfice de M. Joshua David Novick et (ii) 25.000 actions au bénéfice de chacun de M. Pablo Pérez García-Villoslada et du Cadre Dirigeant.

L'attribution gratuite desdites actions est subordonnée à la présence des bénéficiaires dans la Société au 30 juin 2018 s'agissant de M. Joshua David Novick et au 30 juin 2019 s'agissant de M. Pablo Pérez García-Villoslada et du Manager.

4. OBLIGATION D'ADOPTION

À l'effet de respecter ses engagements, ISP s'engage par écrit, dans les documents mentionnés ci-dessus, à obtenir l'autorisation et l'adoption de l'Assemblée générale des actionnaires et des Membres du Conseil d'Administration. Ces derniers ont exprimé leur accord vis-à-vis de ces engagements à l'occasion de la réunion tenue le 28 septembre 2016, lorsqu'ils ont décidé de publier la présente note d'information pour les actionnaires de la Société.

* * * *